

INAUGURATION

Fin des travaux à l'EHPAD du Bleymard

Un nouveau jardin thérapeutique

La Résidence Joseph Caupert au Bleymard, qui a ouvert ses portes en juillet 1972, inaugurait le jeudi 11 octobre la fin de ses travaux de réhabilitation, incluant la construction de la chaufferie bois et d'un jardin thérapeutique. La présidente du Conseil départemental, Sophie Pantel, retenue à Paris pour un rendez-vous au Ministère des transports sur la RN88, était représentée pour l'occasion par Francis Courtès, président de la Commission des Solidarités au Département.

Étaient également présents M. Rolls, le délégué territorial de l'ARS, Pascal Beury, maire de la commune nouvelle Mont-Lozère et Goulet, Jeanine Cubizolles maire déléguée du Bleymard et Jean de Lescure, président de la

Communauté de communes Mont Lozère. Les intervenants ont chaleureusement remercié dans leurs discours Roselyne Roux, cadre de santé, qui s'est fortement investie sur le suivi du dossier et du chantier.

Établissement public dépendant du Centre Hospitalier de Mende, cet EHPAD dispose d'une capacité de 55 lits dont une unité sécurisée de 11 places. Il est présidé par Jeanine Cubizolles et dirigé par Patrick Julien. Le Département a alloué à l'EHPAD du Bleymard une subvention de 141 600 € sur une assiette de 341 000 €, pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la toiture et de mise aux normes de sécurité.

- Réfection de la toiture réalisée en 2015-2016

- Isolation aile sud : décembre 2016 - janvier 2017

- Création du Sas d'entrée niveau 3 et reprise du parvis réalisée fin printemps 2017

L'EHPAD a également créé un jardin thérapeutique, pour un montant de 73 581 €, dont 29 432 € de subvention du Département.

La visée du jardin thérapeutique est de proposer un lieu permettant d'améliorer les conditions de vie du résident en leur apportant un certain bien être, en stimulant leur mémoire et en développant leur motricité. Le jardin de vie est élaboré autour des 5 sens (toucher, odorat, goût, vue et ouïe) pour devenir un véritable lieu de vie et apporter à chacun des résidents un but dans sa journée.

Véritable choix politique en faveur d'une meilleure prise en charge de nos anciens tout en restant attractif en termes de prix et en conservant un bon niveau d'équipements : le Département de la Lozère a fait le choix d'augmenter le taux directeur de la tarification de 1,5% (supérieur aux taux constatés dans la plupart des départements) et de maintenir un soutien à l'investissement à hauteur de 40 % pour la rénovation des établissements. Au total, le programme de rénovation de l'ensemble des établissements lozériens a été financé par le Conseil départemental à



hauteur 40% du montant des travaux). Ces établissements proposent un accueil en chambre simple ou double pour les personnes en perte d'autonomie et assurent les soins nécessaires à leur bien-être. Ils offrent un cadre collectif et médicalisé, basé sur le projet de vie de l'établissement. Les résidents bénéficient d'un certain nombre de services notamment la restauration, l'entretien des chambres, la blanchisserie, etc...

Pour les personnes qui souhaitent en savoir plus sur le nombre de places disponibles en temps réel et toutes les

infos utiles concernant les 27 EHPAD de la Lozère, rendez-vous sur le site lozere.fr (rubrique solidarités). Pour ceux qui souhaitent adapter leur logement, connaître les aides à domicile, en savoir plus sur l'APA, sur les différentes formules d'accueil ; ceux qui souhaitent devenir accueillant familial ou être accompagné en tant qu'aidant, il suffit de se rapprocher d'un référent du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) au Centre Médico-Social (CMS) le plus proche de son domicile ou envoyer un mail à mda@lozere.fr.

